

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: Inscription tardive aux enseignements et aux évaluations du semestre 2017A
Date: 17 octobre 2017 09:39
À: etudiants-lett-bachelor@unil.ch, etudiants-lett-master@unil.ch

Inscription tardive aux enseignements et aux évaluations du semestre 2017A

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous rappelons que la période pour les **inscriptions tardives aux enseignements et aux évaluations** (validations et examens de la session de janvier 2018) **du semestre d'automne 2017** est ouverte **jusqu'au vendredi 27 octobre, 17h00**.

Vous pouvez passer au secrétariat des étudiants (bureau 2051) jusqu'au vendredi 27 octobre à 17:00 pour vous acquitter, le cas échéant, du paiement de la taxe. Normalement, le secrétariat est ouvert tous les matins de 8:30 à 12:00. Le vendredi 27, il sera exceptionnellement ouvert l'après-midi jusqu'à 17:00.

Pour les dispositions régissant l'inscription tardive, veuillez vous référer aux directives 0.22 et 0.23 du Décanat si vous êtes étudiant-e du Master 2005, ou aux directives 0.18 et 0.19 si vous êtes étudiant-e du Bachelor 2013 ou du Master 2015:
<http://www.unil.ch/lettres/home/menuinst/la-faculte/reglements-directives.html>

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, chères étudiantes, chers étudiants, mes salutations les meilleures.

Yvan Bubloz

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
Tél. 021 692 28 93
Yvan.Bubloz@unil.ch
conseilEtudes-Lettres@unil.ch

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté.